



Jours fériés 2021 dans le canton de Fribourg

Jours fériés assimilés au dimanche, en vertu de l'art. 20a alinéa 1 de la Loi sur le travail (LTr) et de l'art. 49 de la loi fribourgeoise sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

Les prescriptions sur le travail du dimanche prévues dans la LTr sont applicables, pour ces jours, aux entreprises soumises à cette loi.

Partie catholique du canton :

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	vendredi
> Vendredi-Saint	2 avril	vendredi
> Ascension	13 mai	jeudi
> Fête-Dieu	3 juin	jeudi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	dimanche
> Assomption	15 août	dimanche
> Toussaint	1 ^{er} novembre	lundi
> Immaculée Conception	8 décembre	mercredi
> Noël	25 décembre	samedi

Partie réformée du canton : *

> Nouvel-An	1 ^{er} janvier	vendredi
> Lendemain de Nouvel An	2 janvier	samedi
> Vendredi-Saint	2 avril	vendredi
> Lundi de Pâques	5 avril	lundi
> Ascension	13 mai	jeudi
> Lundi de Pentecôte	24 mai	lundi
> Fête Nationale	1 ^{er} août	dimanche
> Noël	25 décembre	samedi
> Saint Etienne	26 décembre	dimanche

* Courgevaux, Fräschels, Galmiz, Gempnach, Greng, Kerzers, Meyriez, Muntelier, Murten, Ried bei Kerzers, Ulmiz, Mont-Vully, die Orte Flamatt und Sensebrugg der Gemeinde Wünnewil-Flamatt.